Les expatriés issus des minorités bulgares, exemplaires mais pas toujours bienvenus

Description

À quelques exceptions près, les mesures de confinement décrétées en France du 17 mars au 11 mai 2020 ont été respectées par l'ensemble des ressortissants bulgares y résidant habituellement ou venus temporairement pour y travailler, y compris par les familles issues des minorités nationales (Roms, Turcs). C'est notamment le cas à Moissac (accueillant actuellement 500 à 700 Bulgares), où les expatriés ont été informés des nouvelles règles de vie grâce à une opération de communication dédiée, mais aussi dans quelques communes de l'arrondissement de Castelsarrasin ou encore dans la ville d'Autun (où habitent 400 à 800 Bulgares).

Dans cette localité du Morvan, le respect du confinement et des gestes barrières par les familles roms et turques a parfois surpassé celui des autochtones ; ce zèle pourrait être la conséquence des inquiétudes liées au risque d'infection chez ces familles en situation de précarité, qui craignent de ne pas avoir les moyens de se soigner correctement. L'implication bénévole d'une douzaine de femmes de la communauté bulgare a en outre été appréciée dans la fabrique solidaire de masques mise en place par la ville d'Autun ; elles y ont apporté leur aide et leur savoir-faire dans la confection de cette production à destination de la population locale. Un investissement personnel qui a montré l'implication altruiste de ces familles lors de cette crise sanitaire et a permis de les valoriser auprès des autochtones dans le cadre d'une politique de la ville inclusive.

Malgré l'aide qu'une partie de ces expatriés apporte sur le marché français de l'emploi (par exemple dans le cadre de la main-d'œuvre saisonnière), des incertitudes demeurent sur le respect des gestes barrières pour les quelques dizaines de travailleurs saisonniers arrivés de Bulgarie par avion au cours de la période de confinement (Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'azur). Ainsi, 73 Bulgares débarquant d'un vol en provenance de Sofia n'ont pas été autorisés à entrer sur le territoire français en raison des mesures sanitaires restrictives dans le pays. Une mesure qui a surpris car, les jours précédents, leurs compatriotes débarquaient sans difficulté sur le territoire français. Les intéressés sont repartis le 7 mai, sans avoir pu sortir de l'espace aéroportuaire. L'affaire, suivie de près par l'ambassade de Bulgarie en France, mais aussi très médiatisée en Bulgarie et dans les communautés expatriées, a irrité une partie de l'opinion publique bulgare, qui s'est sentie discriminée. L'avocat français des passagers bulgares a évoqué des conditions de rétention « humiliantes » et n'exclut pas de faire appel pour demander au juge d'ordonner le retour de ces citoyens bulgares en France : il pense pouvoir s'appuyer sur l'une des dernières déclarations du ministre français de l'Intérieur autorisant l'entrée sur le territoire français aux étrangers bénéficiant de contrats de travail.

Sources : *CIReB, BTV, Nova TV, BNT, Autun Info et entretiens réalisés avec acteurs du monde social, rural et de la communauté bulgare.*

date créée
13/05/2020
Champs de Méta
Auteur-article : Stéphan Altasserre